



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

suicide

Question écrite n° 119521

Texte de la question

M. Yves Jégo souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la prévention du suicide, notamment chez les jeunes. Les cas d'intoxication médicamenteuse volontaire représentent une part considérable des suicides. Certes, la corrélation entre la prescription de psychotropes et le passage à l'acte suicidaire est connue et reconnue. En revanche, les risques liés à l'ingestion à haute dose d'autres classes de médicaments, comme les antalgiques, ne semblent pas faire l'objet d'opérations suffisantes de prévention. Dans ce contexte, il est possible de s'interroger sur la nécessité de faire figurer des messages d'avertissement plus clairs sur les produits fréquemment utilisés dans les cas de passage à l'acte. Il souhaiterait que le Gouvernement lui indique les mesures qu'il compte prendre afin de répondre à cette préoccupation.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119521

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2062